



APPEL A PROJETS RECITAL

REGLEMENT

Renforcer l'Éducation à une Citoyenneté Internationale sur nos Territoires par une Approche Locale des ODD

2020-2021

Présentation de l'appel à projets

Cadre général

[Centraider](#) est le Réseau Régional Multi-Acteurs (RRMA) pour la coopération et la solidarité internationale en région Centre Val de Loire. Le réseau Centraider rassemble des associations et ONG de solidarité internationale, des collectivités territoriales, des jumelages, des établissements publics, des OSIM¹ et des acteurs économiques. Centraider a notamment comme mission d'accompagner les porteurs de projet et d'informer dans le champ de la coopération internationale et de la solidarité.

Avec le projet RECITAL démarré en 2020 pour une période de deux ans et financé par l'Agence française de Développement, Centraider met l'accent sur le développement d'activités en faveur de l'Éducation à la Citoyenneté à la Solidarité Internationale (ECSI). L'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale peut être définie comme : **« une démarche sociale et politique dont la finalité est de favoriser la contribution individuelle et collective à la construction d'un monde juste, solidaire et durable. Elle s'appuie sur un processus pédagogique qui se déroule tout au long de la vie. »**² L'ECSI est donc un processus s'inscrivant dans le moyen/long terme et allant au-delà d'une action ponctuelle. Les interventions d'ECSI ont pour objectif d'inciter les citoyens à agir, à travers une prise de conscience des grands enjeux de développement mondiaux et le renforcement de leur esprit critique.

Le projet RECITAL a pour objectif de "Mobiliser les territoires en faveur des [Objectifs de développement durable \(ODD\)](#)". Pour cela, plusieurs objectifs sont poursuivis dont celui d'amplifier l'impact et l'efficacité des initiatives d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale sur les territoires dans une logique multi-acteurs. C'est dans le cadre de cet objectif que les réseaux régionaux multi-acteurs dont Centraider proposent un dispositif de soutien en région.

Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), votés par les Nations Unies en 2015, offrent une grille de lecture particulièrement adaptée à ce cadre, puisqu'ils mettent en avant l'interdépendance des enjeux et des territoires, ainsi que la nécessité d'agir à toutes les échelles pour préserver la planète, les peuples et la paix à l'horizon 2030.

¹ OSIM : Organisation de Solidarité Internationale issue de la Migration.

² Charte Educasol, mars 2015.

Objectifs du dispositif

- ✓ Renforcer les initiatives des acteurs de la région Centre Val de Loire engagés en faveur des ODD et leur capacité à organiser la sensibilisation et la mobilisation des citoyens sur les enjeux d'un monde plus solidaire et plus durable,
- ✓ Amplifier l'impact et l'efficacité des initiatives d'ECSI sur le territoire de la région Centre-Val de Loire dans une logique multi-acteurs,
- ✓ Contribuer à l'ouverture au monde des citoyens et susciter l'engagement en référence à l'agenda 2030.

Critères d'éligibilité

Qui peut participer ?

Seules les organisations de la société civile peuvent être récipiendaires des fonds de ce dispositif :

- ✓ Les associations françaises Loi 1901 ayant leur siège social en région Centre Val de Loire,
- ✓ Les représentations locales d'associations nationales pouvant démontrer qu'elles assurent le portage administratif et financier du projet, ainsi qu'un rôle actif dans la conception et la mise en œuvre du projet,
- ✓ Les collectifs associatifs ou groupements d'associations (dans ce cas, un chef de file doit être désigné et sera le seul bénéficiaire et responsable de la subvention pour le groupement),
- ✓ Les clubs d'établissements scolaires avec un statut associatif,
- ✓ Les syndicats de droit français (loi du 21 juin 1865) engagés dans des actions de développement,
- ✓ Les fondations françaises reconnues d'utilité publique mettant en œuvre des actions de solidarité internationale.

L'association bénéficiaire peut être un membre adhérent ou non de Centraider.

L'organisme bénéficiaire s'engage à contribuer à ses actions de capitalisation, évaluation et valorisation sur le projet.

Pour quel type d'actions ?

Les projets proposés doivent :

- ✓ S'inscrire dans le cadre et les objectifs du dispositif,
- ✓ Se dérouler sur le territoire de la région Centre Val de Loire,
- ✓ Toucher le public scolaire de 11 à 18 ans,
- ✓ Ou toucher les acteurs économiques,
- ✓ Être mis en œuvre entre le 01 septembre 2020 et le 30 novembre 2021 : la durée du projet inclut son temps de préparation, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation,
- ✓ Sensibiliser le public de la région aux Objectifs de Développement Durable dans leur dimension internationale et en mettant en avant les mécanismes d'interdépendance des territoires, à travers par exemple :
 - Une démarche incluant la création, la co-construction d'outils d'animation, de sensibilisation,
 - Une démarche incluant des actions d'animation, de sensibilisation³.
- ✓ Encourager la prise de conscience et l'engagement citoyen
- ✓ Véhiculer une vision positive de la coopération et de la solidarité internationale.

³ Liste non exhaustive

Une attention particulière sera portée à :

- ✓ La faisabilité du projet,
- ✓ Les projets en relation avec les ODD,
- ✓ L'approche pédagogique du projet : techniques d'animation et outils adaptés, qualité du message, incitation à la réflexion et au sens critique,
- ✓ La démarche collective et partenariale,
- ✓ Les projets intégrant des actions visant à observer les effets de l'ECSI sur le public,
- ✓ Les porteurs qui ont été accompagnés individuellement et/ou collectivement par Centraider.

Ne sont pas éligibles :

- ✓ Les actions ponctuelles (colloques, séminaires, rencontres sportives, manifestations culturelles...) sauf si elles sont intégrées dans des processus et des programmes d'action plus globaux,
- ✓ Les voyages individuels ou de groupe,
- ✓ Les projets de récolte de dons d'argent ou de matériels,
- ✓ Les projets de vente de produits divers (artisanat, alimentaire, ...),
- ✓ Les projets ayant pour objectif principal la promotion de l'association,
- ✓ Les projets uniquement basés sur la découverte d'un pays / d'une zone géographique,
- ✓ Les projets s'inscrivant dans le cadre du Festisol et du Festival Alimen'Terre,
- ✓ Un projet achevé.

Partenaires

Le partenariat avec des acteurs de natures différentes (collectivités territoriales, établissements d'enseignement et de recherche, acteurs économiques...) est recommandé dans le cadre de ce dispositif. Les partenaires peuvent être français et étrangers.

- ✓ Les partenariats avec d'autres acteurs de la région Centre Val de Loire sont fortement encouragés – particulièrement avec les établissements scolaires et les acteurs économiques du territoire.
- ✓ Ne sont considérés comme partenaires, dans le cadre du projet, que les organismes ayant dûment renseigné, signé et cacheté la déclaration de partenariat annexée au dossier de candidature.
- ✓ N'est pas considérée comme partenariat une prestation de service.

Éligibilité des dépenses

Le soutien financier du dispositif est au minimum de 500€ et ne peut dépasser 5000€ par association, sur la totalité de la durée du projet RECITAL (2020/2021). Le soutien financier représente au maximum 70% du coût total de l'action. Un cofinancement de 30% est demandé au porteur de projet. Celui-ci peut être tout ou partie sous forme de valorisation⁴. Les fonds de l'Agence Française de Développement et du ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères ne sont pas mobilisables en tant que cofinancement de ce dispositif.

Les dépenses pourront être engagées dès obtention de la subvention et devront être engagées avant le 30 novembre 2021 (dates des pièces justificatives faisant foi). La réception de la demande de subvention ne garantit pas l'obtention de la subvention ; les frais engagés entre le dépôt de la

⁴ La valorisation peut comprendre le bénévolat, la mise à disposition de salle, etc. La valorisation du temps bénévole sera prise en compte par Centraider sur la base du coût horaire du SMIC brut. Pour plus d'informations, vous pouvez notamment consulter le guide pratique de la valorisation comptable du bénévolat : https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/benevolat_valorisation_comptable2011.pdf

demande et la notification de non-attribution de la subvention, le cas échéant, ne pourront faire l'objet d'un remboursement.

Sont éligibles :

- ✓ Les charges directement liées à la mise en œuvre du projet
- ✓ Les frais de fonctionnement de l'association soumissionnaire et ses partenaires, dans la limite de 10% du montant de la subvention
- ✓ Les dépenses de personnels salariés et volontaires du porteur de projet et de ses partenaires au prorata du temps effectivement passé sur le projet et dans une limite de 50% du coût total du projet
- ✓ Les prestations de services
- ✓ Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration
- ✓ D'autres coûts spécifiques à la réalisation du projet (achat de petit matériel, conception et impression d'outils...)
- ✓ Les contributions valorisées (bénévolat, prêts de salles, de matériel...) dans une limite de 30% maximum du budget global prévisionnel. Les contributions en valorisation doivent être inscrites dans la rubrique dédiée du budget et l'association bénéficiaire doit être en mesure de les justifier en fin de projet (comptabilisation du bénévolat, justificatif de mise à disposition).

Ne sont pas éligibles :

- ✓ Les investissements en matériel,
- ✓ Les investissements immobiliers,
- ✓ Les parrainages individuels en vue de la participation à des ateliers, séminaires, conférences ou congrès.

L'accompagnement des porteurs de projets

L'appui financier de Centraider est couplé d'un accompagnement technique et méthodologique pour soutenir la qualité et la réussite des initiatives menées en région Centre Val de Loire. De ce fait, préalablement au dépôt du projet, il est prévu un accompagnement par Centraider pour permettre éventuellement d'approfondir son idée de projet et/ou identifier des synergies avec d'autres acteurs ou projets.

En quoi consiste l'accompagnement ?

Ces projets sont accompagnés individuellement et sous forme de formation collective par l'équipe de Centraider.

Modalités de dépôt et d'instruction

Calendrier

Les porteurs de projets pourront déposer un dossier de demande de soutien financier à 2 périodes :

- Du 15 septembre au 16 octobre 2020.
- Du 04 janvier au 05 février 2021.

Les dossiers devront être présentés selon le canevas proposé dans le dossier de candidature.

Les jurys de sélection se tiendront respectivement le 10 novembre 2020 et le 12 février 2021.

Le dossier présenté au jury de sélection comporte :

- i. Le dossier de candidature
- ii. Le canevas du budget global
- iii. Le cas échéant, la déclaration de partenariat signée et cachetée par le.s partenaire.s (annexe 1)
- iv. L'extrait du Journal Officiel publiant la création de l'association
- v. Liste des membres du Bureau du conseil d'administration
- vi. Un relevé d'identité bancaire

Le dossier complet de candidature doit être transmis en version électronique à l'adresse suivante :

recital@centraider.org

Une présentation orale du projet devra également être faite par le porteur au moment du jury.

Un accusé de réception sera envoyé au porteur du projet, dans les 48 heures suivant la réception de la proposition.

ATTENTION : si vous ne recevez pas d'e-mail de confirmation de la réception de vos documents dans un délai de 48 heures, assurez-vous de leur réception en contactant Centraider.

La pré-instruction des dossiers (contrôle d'éligibilité, avis consultatif) sera assurée par l'équipe salariée de Centraider. Les dossiers seront présentés au jury. Si un des membres de jury est de près ou de loin impliqué *via* son association dans l'un des projets soumis, il ne participera pas à l'instruction et la sélection du dit projet. Les projets seront classés du mieux au moins bien notés. Les premiers classés, dont l'action est faisable, pertinente et cohérente, seront sélectionnés pour bénéficier d'un soutien financier jusqu'à épuisement de la dotation disponible d'un montant global de 80 500€ pour la totalité du projet.

Un courrier électronique individuel relatif à la décision du jury sera adressé à chaque association soumissionnaire dans un délai d'un mois.

Les critères de sélection

Les projets seront sélectionnés selon les critères suivants :

PERTINENCE (13 points)
Approche pédagogique : techniques d'animation et outils adaptés, qualité du message, incitation à la réflexion et au sens critique
Démarche collective et partenariale, notamment avec des acteurs économiques et/ou des établissements scolaires
Capacité du projet à faire émerger d'autres initiatives contribuant à la solidarité internationale
Démarche de mesure de l'effet des actions sur le public ciblé
COHERENCE (13 points)
Nombre, implication et rôle des partenaires
Lien avec des enjeux locaux
Lien avec les Objectifs de Développement Durable
FAISABILITE (14 points)
Capacité de l'association et ses partenaires
Montage budgétaire (adéquation entre objectifs et moyens)
Clarté et qualité du dossier et de sa présentation

Mise en œuvre des projets

Les associations retenues signeront une convention avec Centraider.

Les fonds seront versés aux associations sélectionnées en deux tranches :

- 80 % du montant de la subvention à la signature de la convention
- Solde de 20% à la fin du projet et sur présentation :
 - ✓ d'un bilan technique et financier du projet (selon le modèle fourni),
 - ✓ d'un relevé détaillé des dépenses et des factures
 - ✓ des copies de l'ensemble des pièces justificatives de dépenses (y compris les contributions valorisées)

Les associations soutenues devront s'engager à contribuer à un recueil des initiatives d'ECSI en région Centre Val de Loire, mis en œuvre par Centraider, et à participer aux actions collectives en lien avec le projet RECITAL (réunions d'échange et de capitalisation, formations, événement annuel, groupes de travail).

Les bénéficiaires s'engagent à tenir informé Centraider des éventuels problèmes qu'ils pourraient rencontrer et des changements techniques et financiers apportés à leurs projets dans les meilleurs délais.

Le projet RECITAL (Renforcer l'Éducation à une Citoyenneté Internationale sur nos Territoires par une Approche Locale des ODD), porté par la Conférence Interrégionale des Réseaux Régionaux Multi-Acteurs (CIRRMA), est financé par l'Agence Française de Développement (AFD).